COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 NOVEMBRE 2015

Le 05 novembre 2015 s'est réuni, à 19h00 à la Mairie de Saint-Martin d'Abbat et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Jacqueline LOUVET.

Etaient Présents :

Titulaire	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléant	NOM - Prénom	Présent(e)
Présidente (SMA)	LOUVET Jacqueline	Χ	SMA	BICHON Carine	X
Vice-Présidente (GY)	MAGNIN Christèle		GY	CALLEGARI Isabelle	X
SMA	BARNOUX Damien	X	SMA	PARMENTIER Lucie	X
GY	SCHEEPERS Annick	Χ	SMA	PELOILLE Laurent	
GY	THUILLIER Philippe	Χ	GY	PERONNET Mireille	X
SMA	TURPIN Joël	X	GY	VOISE Yannick	X

Etaient absents excusés: Madame MAGNIN Christèle (donnant pouvoir à Madame PERONNET)

Etait absent: Monsieur PELOILLE Laurent

Madame Lucie PARMENTIER et Monsieur Damien BARNOUX sont désignés comme secrétaires de Séance.

Madame Jacqueline LOUVET, Présidente du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 19H07.

1- Bilan de la rentrée scolaire :

Madame LOUVET dresse le bilan de la rentrée scolaire 2015-2016 :

Le nombre d'élèves inscrits varie entre 308 et 312. En effet, il y a eu beaucoup de départs et de nouvelles inscriptions depuis le début de l'année scolaire.

Les parents ont été agréablement surpris par le guide de la rentrée.

Le prévisionnel fonctionne dans l'ensemble plutôt bien. Cependant, il est a noté que certains enseignants et certains parents ne jouent pas le jeu. De plus, au début de l'année, il y a eu un problème de communication au sein du SIRIS pour diffuser la liste des enfants inscrits à l'étude surveillée.

2- Bilan de la mise en place du forfait garderie :

Madame LOUVET informe les membres de la commission qu'aucun souci n'a été signalé par les parents face à l'instauration du forfait garderie.

Elle explique qu'un mauvais paramétrage du logiciel a créé des erreurs au niveau des factures garderie au mois de septembre.

Le prestataire est venu ce jour pour paramétrer le logiciel. Tout fonctionne désormais correctement. La saisie du pointage se fera manuellement.

Syndicat Intercommunal de Regroupement à Intérêt Scolaire entre SAINT-MARTIN-D'ABBAT et GERMIGNY-DES-PRES

Le conseil syndical émet l'idée que le lecteur code barre soit utilisé jusqu'à 8h30 au-delà de cet horaire un pointage manuel serait réalisé. Cela implique une nouvelle intervention de SEGILOG pour mettre en œuvre cette solution.

3- Bilan de la Régie Garderie et Cantine :

Une nouvelle organisation a été mise en place au sein du service admnistratif.

4- Présentation des régisseurs Cantine et Garderie :

Madame LOUVET annonce que Madame D est régisseur titulaire pour la régie cantine et la régie garderie. Madame J a été nommée mandataire suppléant à la place de Monsieur B pour ces deux régies.

5- <u>Autorisation d'attribuer une indemnité de responsabilité au titulaire de la régie cantine et de la régie garderie :</u>

Suite à la nomination du nouveau régisseur cantine et garderie et sous conseil du Percepteur, Madame LOUVET propose qu'une indemnité de responsabilité lui soit attribuée : 110 € pour la régie Garderie 160 € pour la régie Cantine

6- Rapport de la commission cantine :

Madame BICHON et Monsieur VOISE explique leur rencontre avec Monsieur B, Chef de Cuisine.

Ils sont satisfaits de l'échange que la commission a pu avoir lors de cet entretien.

Le chef de cuisine a expliqué que la cuisine est trop petite et qu'il lui manque une chambre froide ou un réfrigérateur.

7- <u>Autorisation de prévoir un budget investissement pour le début de l'année</u> 2016:

Selon l'articleL1612-1, il est proposé au conseil syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 2 525.00€, soit 25% de 10 100.00€ attribuer au chapitre 21.

l Vote	Abstention: 0	(Contre : ()	Pour : 6

Voté à l'unanimité

8- SICTOM: Redevance spéciale 2016:

La Mairie de Saint-Martin d'Abbat paye les poubelles pour l'école et sa commune alors que le SIRIS paye pour l'école de Germigny-des-Prés.

Après en avoir discutés, les deux maires souhaitent garder ce fonctionnement.

Madame LOUVET en profite pour signaler que la hotte de la cuisine de Saint-Martin d'Abbat a été nettoyée au frais du SIRIS et non de la mairie.

9- Etude des assurances du SIRIS :

Madame LOUVET fait à présent un point sur les assurances du SIRIS. Elle présente les différents contrats. Ceux-ci arrivant à échéance au 31 décembre 2015. Elle explique que des démarches ont été réalisées auprès de différents assureurs afin de pouvoir comparer. Elle attend un dernier devis.

10- Bilan des fiches de postes:

Madame D est actuellement en train de réaliser les fiches de poste des agents du SIRIS (titulaires, non titulaires et agent de droit privé).

Elle reçoit les agents durant 2 heures. Les rendez-vous ont commencé le 02 octobre et se termineront le 7 décembre 2015. Elle reçoit un agent par jour de présence et aucun agent durant les vacances scolaires.

A ce jour, elle a reçu 5 agents et établi 7 fiches de postes (le service administratif ayant déjà leur fiche de poste depuis cet été)

11- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences :

Madame LOUVET fait à présent un point sur le personnel du SIRIS.

12- Présentation du projet de modification du régime indemnitaire.

Madame D présente un avant-projet de modification du régime indemnitaire.

13-Indemnités attribuées au Percepteur :

Madame LOUVET rappelle que certaines prestations sont facultatives et donnent lieu au versement, par la collectivité, d'une indemnité dite « indemnité de conseil ». Madame LOUVET propose d'attribuer un taux de 100% au Percepteur de Châteauneuf sur Loire.

	Vote	Abstention: 1	Contre: 0	Pour : 5
--	------	---------------	-----------	----------

Le taux est voté à la majorité.

14- Questions diverses

Les maires présentent les conséquences de loi NOTRe sur le syndicat.

Madame LOUVET dresse un compte-rendu aux membres du conseil syndical de l'inspection des cuisines du restaurant scolaire, des travaux réalisés durant les vacances d'été par la Mairie de Saint-Martin d'Abbat.

Madame LOUVET lit le courrier de Mesdames DARRAS et BONNEAU concernant la demande de subvention pour l'organisation d'un voyage scolaire de 3 jours.

Madame LOUVET annonce que le SIRIS a perçu la première partie du fond d'amorçage de la commune de Saint-Martin d'Abbat

Syndicat Intercommunal de Regroupement à Intérêt Scolaire entre SAINT-MARTIN-D'ABBAT et GERMIGNY-DES-PRES

Madame LOUVET clôture la séance à 22h15.

Fait à Saint-Martin d'Abbat, le 16 novembre 2015

La Présidente,

Jacqueline LOUVET